

# MOBILITÉ SOLIDAIRE

La mobilité solidaire est assurée par des conducteurs bénévoles qui utilisent leurs propres voitures.



 **TOUT PUBLIC**

 **TOUTE L'ANNÉE**  
selon disponibilité des bénévoles

## RECOURIR AU SERVICE ?

Si aucune solution de déplacement ne convient parmi l'offre disponible sur le territoire (lignes de bus régulières, transports scolaires, transport à la demande, covoiturage, vélo et marche), la mobilité solidaire peut être sollicitée en dernier recours.

## PRESCRIPTION SOCIALE : AVEC OU SANS

Les transports solidaires sont proposés :

- **avec prescription sociale**,  
par le *Secours Catholique* et la *Croix Rouge*, en liaison avec les services de la *Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS)*
- **sans prescription sociale**,  
par la Communauté de Communes

## REJOINDRE LE RÉSEAU DES CONDUCTEURS BÉNÉVOLES ?

Les conducteurs bénévoles mettent à disposition leur voiture et leur compétence à conduire auprès des habitants en perte d'autonomie, pour les emmener à leurs rendez-vous médicaux ou en courses.

Un bon moyen de rencontrer de nouvelles personnes tout en se rendant utile !



 **06 84 44 79 04**